112014 - Elle prie sous le soleil vêtue d'un vêtement qui laisse transparaître la couleur de sa peau

question

Je suis pratiquante et je veille à m'habiller correctement quand je suis avec ma famille. La robe que j'ai l'habitude de porter laissait transparaître les contours de mon corps quand je me trouve sous le soleil. Mes autres robes ne sont pas comme ça. J'ai continué de la porter pendant mes prières durant près d'un an. Ensuite, on m'a informé que mes prières ainsi faites étaient invalides car il ne m'était pas permis de prier habillée d'une telle robe. Comment rattraper les prières du passé? M'est-il permis de consacrer le temps entre la seconde prière de l'après midi et la première de la nuit au rattrapage des prières invalidées , étant donné que c'est mon seul temps libre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

On doit se couvrir la région des parties intimes à l'aide d'un vêtement qui ne laisse pas transparaître la couleur de la peau. Tout le corps de la femme est à couvrir , à l'exception du visage et des mains. Voir la réponse donnée à la question n°1046.

Tout vêtement léger qui laisse transparaître la couleur blanche ou rouge de la peau ne peut pas être utilisé pour couvrir le corps de la femme qui veut prier. Il n' y a aucun inconvénient à ce que celle-ci porte un vêtement léger qui ne laisse pas transparaître la couleur de la peau. Il en serait de même si le vêtement ne laisserait transparaître la peau que sous le soleil alors que la concernée prie dans un endroit où elle ne s'expose pas au soleil puisqu'elle aura prié bien habillée. Là, on a à faire avec un habit léger mais pas forcément transparent.

Ibn Qudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Il faut se couvrir de manière à cacher la couleur de la peau. Si le vêtement est assez léger pour laisser transparaître la couleur blanche ou rouge de la peau, il ne peut pas être utilisé dans la prière car il ne couvre pas le corps

correctement. Si le vêtement cache la couleur de la peau mais dessine les contours du corps, on peut l'utiliser dans la prière car c'est difficile éviter. Extrait d'al-Moughni (1/337).

On lit dans al-Madjmou d'an-Nawawi (3/176): Selon nos condisciples, il faut se couvrir le corps à l'aide d'un vêtement qui empêche celui qui regarde de déceler la couleur de la peau. Aussi ne suffit-il pas de porter un vêtement fin qui laisse apercevoir la noirceur ou la blancheur de la peau…

Les chafiites ont clairement déclaré qu'il n' y a aucun inconvénient à porter un vêtement qui laisse transparaître ce qu'il couvre sous les effets du soleil ou à la lumière du feu, et permet de voir les parties du corps que l'on doit cacher et ne permet pas de les voir en l'absence desdits effets. Il n'y a aucun inconvénient non plus quand le vêtement ne laisse voir ce qu'il cache que pour celui qui regarde avec insistance et de près . Voir Hachiyatou Touhfatul mouhtadj,2/112.

Cela étant, vos prières du passé sont valides et vous n'avez pas à les reprendre.

Allah le sait mieux.